

Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant

ASPRO

Rapport d'activité

2019

ASPRO est une ASBL créée afin de regrouper et représenter les professionnel.le.s du spectacle vivant.

Elle a pour but de faciliter le contact et l'échange entre ses membres, et d'améliorer leur statut et leurs conditions de travail.

L'association est composée de membres actif.ve.s qui exercent leur activité professionnelle principale, en tant qu'indépendant.e.s ou à leur propre compte, dans le secteur du spectacle vivant, que ce soit sur ou derrière la scène.

Membres du Conseil d'administration 2019

Ela Baumann, trésorière
Jean Bermes, vice-président
Aude-Laurence Biver
Gianfranco Celestino
Jill Christophe, secrétaire
Frédérique Colling
Piera Jovic
Nora Koenig
Renelde Pierlot
Annick Pütz
Elsa Rauchs
Anouk Schiltz
Anne Simon
Peggy Wurth, présidente
Giovanni Zazzera

Depuis le 1^{er} juillet 2019 Jill Christophe est en charge de l'administration de l'ASPRO.

ASPRO
12, rue du Puits
L-2355 Luxembourg

www.aspro.lu
info@aspro.lu

L'**ASPRO** est une association sans but lucratif qui a pour vocation de réunir les professionnel.le.s indépendant.e.s exerçant les différents métiers du **SPECTACLE VIVANT**, d'agir légitimement en leur nom et de défendre d'une seule voix leurs intérêts communs, à la fois devant les décideurs publics, les représentants de la profession et dans les médias.

L'**ASPRO** a été créée en avril 2017. Depuis, elle a travaillé à sortir de leur isolement relatif grand nombre de professionnel.le.s des différents métiers en les incitant au dialogue. Elles/Ils ont débattu et échangé sur les difficultés auxquelles elles/ils sont confronté.e.s dans leurs métiers respectifs. Ensembles elles/ils ont relevé problèmes et manquements. Cela a permis de constituer une liste de chantiers auxquels l'**ASPRO** s'attaque urgemment.

En tant que membre de la Theater Federatioun, l'**ASPRO** a pu rapporter les problèmes et manquements aux dirigeants des théâtres, centres culturels, compagnies et autres partenaires.

Actuellement, l'**ASPRO** travaille à ces chantiers en priorité:

- L'élaboration de recommandations tarifaires
- Les droits d'auteur
- L'élaboration d'une charte de bonne conduite qui règle les rapports entre les professionnel.le.s indépendant.e.s et les structures
- L'élaboration d'un contrat type

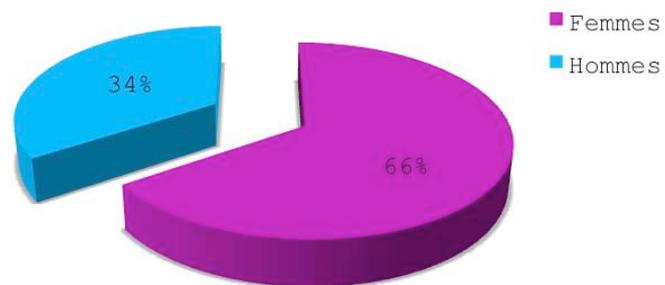
Nommer précisément les tâches et faire reconnaître les compétences de chaque métier avec le **Glossaire des Métiers du Spectacle Vivant au Luxembourg** a été un premier pas pour réduire considérablement les abus.

Mettre d'accord professionnel.le.s et structures sur des tarifs minimaux pour une prestation donnée, tout en donnant la liberté à chacun.e de négocier des tarifs supérieurs, sera la prochaine étape.

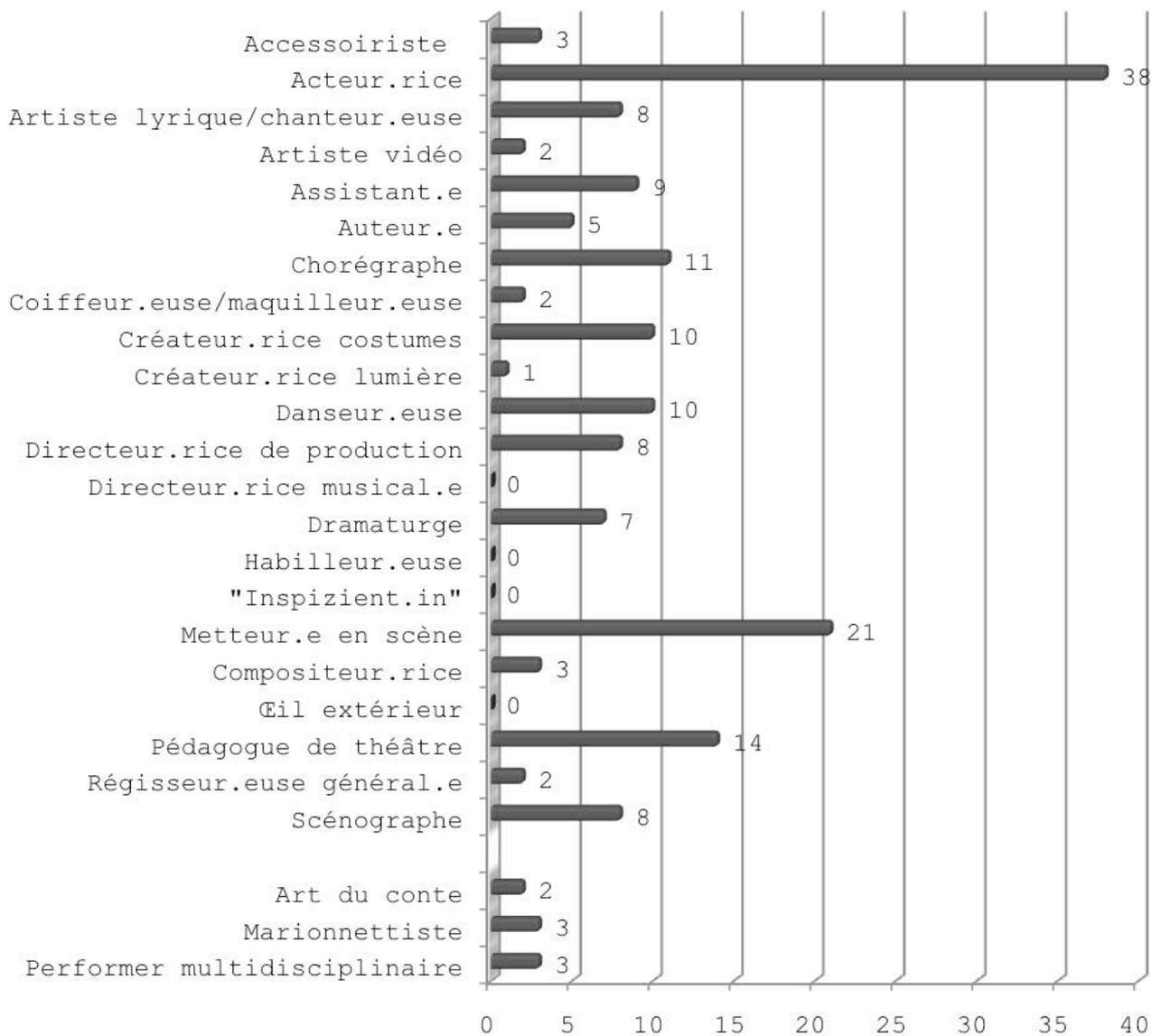
Membres de l'ASPRO 2019

Conditions d'admission : peuvent devenir membre de l'ASPRO toutes les personnes qui exercent en tant qu'occupation principale un métier du spectacle vivant à titre d'indépendant.e.

Membres affilié.e.s en 2019 : 90



Membres de l'ASPRO 2019



En 2019 l'ASPRO représente des professionnel.le.s du spectacle vivant ayant 21 métiers différents (22 métiers sont présentés dans le Glossaire, 3 autres métiers au moins y feront leur entrée en 2020). La majorité des membres de l'ASPRO exerce plusieurs métiers en parallèle : p. ex. les danseur.euse.s et chorégraphes ; les créateur.rice.s costumes et scénographes, les metteur.e.s en scène et acteur.rice.s...

Mot de la présidente

Luxembourg, le 9 juin 2020

C'est avec un grand plaisir que je présente le troisième rapport d'activité de l'ASPRO. Depuis sa fondation en 2017, beaucoup de choses ont bougé dans le monde culturel luxembourgeois et l'ASPRO a su s'implanter et devenir un interlocuteur incontournable.

L'ASPRO est présente dans le Conseil d'administration de la **Theater Federatioun**, dans le Comité de pilotage de l'**Arts Council** et depuis 2019 également dans la **Commission consultative** qui traite les dossiers des intermittent.e.s et artistes professionnel.le.s indépendant.e.s.

Le **CA de l'ASPRO** de 2019 s'est composé de **15 membres** représentant une grande variété de métiers, ce qui nous a permis de discuter des différents sujets avec des points de vues très variés. Le CA s'est réuni régulièrement (hormis une pause pendant l'été) toutes les 3 semaines à la Banannefabrik.

Par la publication du premier **Glossaire** au début de l'année 2019, nous avons voulu présenter et expliquer une grande partie des métiers du spectacle vivant au Luxembourg. Notre objectif était de montrer la diversité des métiers et de leurs tâches sur et derrière la scène et de les valoriser tous en montrant qu'ils sont chacun une pièce du grand puzzle que constitue une production. La version 1.0 du Glossaire a été saluée par beaucoup d'artistes et d'intéressé.e.s à la culture et nous allons continuer ce travail à l'avenir en complétant le Glossaire.

Le **nombre de nos membres a augmenté** et avec lui la **diversité des métiers** que nous représentons. Beaucoup de nos membres exercent plusieurs métiers. Non seulement elles/ils travaillent dans plusieurs disciplines, mais elles/ils sont aussi responsables de multiples tâches dans une même production.

Il nous est apparu évident qu'après l'élaboration du Glossaire, il faudra aussi réfléchir sur des **recommandations tarifaires** pour les différents métiers. Le CA de l'ASPRO ainsi que des groupes de travail constitués par certain.e.s de nos membres représentant les métiers ont beaucoup discuté sur cette grille tarifaire. Les points cruciaux lors des discussions ont été qu'en tant que professionnel.le.s du spectacle vivant nous demandons une rémunération juste pour notre travail, que l'accumulation des différents métiers en une personne doit être honorée en conséquence et qu'il devrait être possible de vivre de son métier.

Lors d'une entrevue avec les représentant.e.s du **Ministère de la Culture** en février 2019, l'ASPRO a demandé une **convention** qui a été accordée encore avant l'été. Cette convention permet à l'ASPRO d'avoir recours à des experts qui nous conseillent sur des matières, comme par exemple la TVA ou les droits d'auteur, et les appliquent spécifiquement à nos situations. D'autre part, tout le travail administratif de l'ASPRO peut à présent être effectué par une administratrice professionnelle, ce qui constitue une plus-value pour le CA et pour tou.te.s nos membres. A côté de notre site internet avec son Espace Membres, une meilleure communication avec nos membres est devenue possible par le biais de newsletters plus régulières ainsi qu'un contact très personnel via email.

Un autre sujet abordé avec le Ministère de la Culture a été le **régime de l'intermittent.e du spectacle et de l'artiste professionnel.le indépendant.e**. Suite à l'appel lancé par le Ministère à toutes les associations de collecter les doléances de leurs membres, l'ASPRO a déposé en novembre 2019 un dossier avec les réflexions et les problématiques que nos membres nous ont communiquées par rapport au "statut" et à la demande des aides financières. Dans le contexte professionnel actuel, il est impossible pour la plupart des artistes du spectacle vivant de (sur)vivre au Luxembourg sans les aides du Ministère de la Culture.

Voilà pourquoi il est très difficile de faire à ce moment précis un bilan de l'année 2019 sans penser à tout ce qui s'est passé dans le secteur du spectacle vivant au Luxembourg **depuis le 16 mars 2020**, début d'un confinement presque mondial. Tous les problèmes et sujets sur lesquels nous avons déjà travaillé avant la crise se sont soudainement amplifiés en revêtant un caractère d'urgence jamais connu auparavant. Sont réapparues brusquement les notions de droits d'auteur, de contrats, de code de déontologie.

L'échange avec le Ministère de la Culture et avec la Theater Federatioun s'est révélé être d'une très grande importance. Le Ministère de la Culture et le Gouvernement ont pris rapidement des **mesures spécifiques** pour aider les artistes financièrement et pour relancer de nouvelles productions dans une deuxième phase.

Dès le début du confinement s'est développée une **nouvelle collaboration avec les autres associations professionnelles du secteur** - AAPL, ACTORS.lu, ALTA, LARS et FLAC. Ensemble nous avons créé un échange avec le Ministère de la Culture et nous avons émis des demandes d'actions supplémentaires pour les artistes et technicien.ne.s. Bien que chacune de ces associations ait des demandes spécifiques, il sera possible à l'avenir de réfléchir ensemble sur des sujets comme les mesures sociales au bénéfice des intermittent.e.s du spectacle et des artistes professionnel.le.s indépendant.e.s.

J'aimerais conclure en remerciant le CA de l'ASPRO, chaque membre qui s'est engagé.e dans le travail sur le Glossaire, sur les recommandations tarifaires ou dans tout autre groupe de travail ainsi que Jill qui coordonne tous nos efforts. **Un grand merci** pour leur engagement sur lequel repose tout le travail de l'ASPRO.

Peggy Wurth

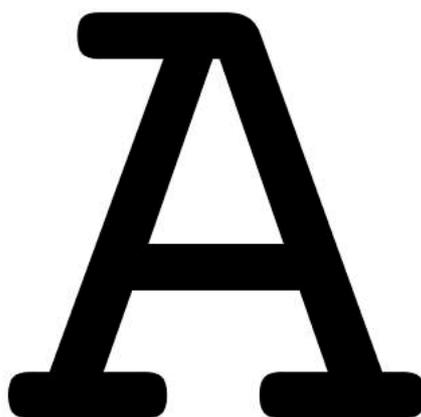


Activités 2019

Publication du GLOSSAIRE

ASPRO a publié le **Glossaire des Métiers du Spectacle Vivant au Luxembourg** le 6 mars 2019. Saluée par le Ministère de la Culture, des institutions, des artistes ainsi que par la presse, cette première édition du glossaire présente **22 métiers** du spectacle vivant exercés par les membres de l'ASPRO. Des suggestions pour ajouter des métiers nous sont parvenues dès la publication du glossaire. Une mise à jour réalisée en étroite collaboration avec nos membres sera publiée prochainement, probablement encore en 2020.

www.aspro.lu/fr/glossaire-des-metiers



GLOSSAIRE DES MÉTIERS
DU SPECTACLE VIVANT
AU LUXEMBOURG

Activités 2019

En interne - réunions

- 13 réunions du Conseil d'administration
- 4 réunions de groupes de travail sur différents sujets ouverts à tou.te.s les membres ou ciblés par métiers



- 1 soirée de fin d'année le 17.12.2019 à laquelle étaient convié.e.s tou.te.s les membres



Activités 2019

Sujets traités

Recommandations tarifaires

Le CA de l'ASPRO ainsi que les membres assistant aux réunions du groupe de travail se sont penché.e.s longuement sur la questions des recommandations tarifaires. En 2019 (et au cours de la première moitié de l'année 2020) beaucoup d'allers-retours ont eu lieu entre le CA et les groupes représentant les différents métiers. L'ASPRO s'est inspirée des fonctionnements présents dans nos pays voisins et a réfléchi en profondeur sur un système prenant en compte l'ancienneté des professionnel.le.s du spectacle vivant. Un autre point crucial est la reconnaissance et la rémunération du temps de préparation pour tous les métiers. En réalité, le travail de la plupart des professionnel.le.s du spectacle vivant ne commence pas le premier jour des répétitions, mais bien avant. Les discussions continuent en 2020 et des conclusions qui mettent tous les métiers d'accord s'annoncent.

Activités 2019

Sujets traités

TVA

L'ASPRO a consulté un expert en matière de TVA en décembre 2019 qui a expliqué à une délégation du CA les principes de base de la TVA ainsi que les implications spécifiques pour nos métiers. L'information la plus importante, que nous avons partagé avec nos membres dans une newsletter, a été que tout.e indépendant.e qui accomplit « à titre habituel des opérations relevant d'une activité économique généralement quelconque, quels que soient les buts ou les résultats de cette activité et quel qu'en soit le lieu » est assujetti.e à la TVA. Chacun.e de nos membres doit ainsi avoir un numéro de TVA quitte à ce que les personnes qui ont un revenu annuel de moins de 30.000€ (indemnités pour intermittent.e.s du spectacle non comprises) peuvent bénéficier du régime de la franchise qui les dispense à facturer la TVA.

D'autre part l'ASPRO s'est engagée pour l'instauration du taux de TVA super-réduit de 3% pour les professionnel.le.s du spectacle vivant (cf. page 17).

Activités 2019

Sujets traités

Contrats

L'ASPRO a relancé au sein de la Theater Federatioun le projet d'une charte autour des contrats qui comprend les points essentiels de la négociation à la signature des contrats (p. ex. que les contrats soient négociés et signés avant le début du travail, que les cachets soient négociés HTVA, le versement du cachet en tranches...). L'idée a émergé ensuite d'établir ensemble avec les producteurs membres de la Theater Federatioun un contrat type. L'ASPRO a consulté à cet effet une avocate en 2020.

Mesures sociales pour artistes et intermittent.e.s du spectacle

Déjà entamée au début de l'année 2019, l'ASPRO a approfondi sa réflexion au sujet des mesures sociales pour intermittent.e.s et artistes en octobre et novembre 2019 afin de répondre à la consultation publique lancée par le Ministère de la Culture (cf. page 17).

Promotion et communication

L'ASPRO a commencé en 2019 à réfléchir à des actions de sensibilisation du public. L'idée est de réaliser une vidéo qui présente au grand public les nombreux métiers du spectacle vivant. L'élaboration de cette vidéo continue en 2020.

Activités 2019

Services aux membres

- **6 newsletters** envoyées à tou.te.s les membres avec les actualités du secteur et 2 newsletters ciblées envoyées à des métiers spécifiques
- **Espace Membres** : une interface interne du site internet accessible aux membres avec un mot de passe. Y sont publiées les actualités du secteurs (appels à projet, informations du Ministère de la Culture et des administrations étatiques...), des liens utiles et des documents modèles (factures, notes de frais...).
- **Recueil et relai des doléances** : après avoir lancé des appels ou de façon spontanée, l'ASPRO recueille les doléances de ses membres relatives à leur réalité professionnelle en général ou par rapport à un sujet spécifique et les relaie auprès des institutions ou structures concernées (Ministère de la Culture, Theater Federatioun...).
- **Un rapport personnel** : l'ASPRO est à la disposition de ses membres via mail (info@aspro.lu) et répond dans la mesure du possible aux questions relatives aux démarches administratives et aux problématiques rencontrées lors de l'exercice d'une profession du secteur du spectacle vivant. Le cas échéant, l'ASPRO renvoie vers les administrations ou institutions compétentes.

Activités 2019

Entrevue avec des représentant.e.s du Ministère de la Culture

Le 27 février 2019 une délégation de l'ASPRO a été accueillie au Ministère de la Culture par Jo Kox et Nora Si Abderrahmane, la ministre Sam Tanson ne pouvant malheureusement pas être présente pour cause de maladie. Dans cette entrevue, Peggy Wurth, Jean Bermes, Nora Koenig et Annick Pütz ont exposé la réalité du terrain et les défis auxquels sont confronté.e.s les professionnel.le.s du spectacle vivant. ASPRO a présenté son *Glossaire des Métiers* ainsi que la première ébauche de sa charte autour des contrats destinée à être signée par les producteurs. ASPRO a également demandé à avoir un.e représentant.e dans la Commission consultative concernant les mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle (entrée en vigueur le 24 octobre 2019, cf. page 18). Suite à cet échange et sur le conseil des représentant.e.s du Ministère de la Culture, l'ASPRO a déposé une demande officielle de conventionnement.

Convention

Le 8 juillet 2019 l'ASPRO a signé une convention avec le Ministère de la Culture. Un avenant a été signé le 28 janvier 2020.



Activités 2019

Réaction à la consultation publique au sujet des mesures sociales pour artistes et intermittent.e.s au Luxembourg

Suite à la lettre de Madame la Ministre du 4 octobre 2019 et à l'appel public lancé par le Ministère de la Culture le 25 octobre 2019, l'ASPRO a initié une consultation interne auprès de tou.te.s ses membres au sujet des mesures sociales pour intermittent.e.s du spectacle et artistes professionnel.le.s indépendant.e.s. et a recueilli de nombreux témoignages et idées. En résulte un document de doléances de 6 pages envoyé au Ministère de la Culture le 28 novembre 2019.

Réaction à l'instauration du taux de TVA super-réduit de 3%

Ensemble avec la Theater Federatioun et d'autres associations professionnelles, l'ASPRO s'est engagée pour l'instauration du taux de TVA super-réduit pour les professionnel.le.s du spectacle vivant. Nous avons salué vivement les efforts du Ministère de la Culture qui ont abouti à la mise en place du taux super-réduit de 3% pour les écrivains, compositeurs et artistes-interprètes. L'ASPRO a été en dialogue constant avec le Ministère de la Culture avant la publication de la circulaire N°800 qui définit la notion d'artiste-interprète et énumère les métiers qui peuvent appliquer le taux super-réduit de 3% et les métiers qui en sont exclus. Malheureusement cette circulaire publiée le 17 janvier 2020 ne reprend pas tous les métiers du spectacle vivant (not. les assistant.e.s à la mise en scène, les créateur.rice.s lumière et les pédagogues de théâtre ont été oubliés) et contient selon l'ASPRO une erreur d'appréciation au niveau de certains métiers comme celui du créateur de costumes. Après avoir consulté l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA, l'ASPRO conseille à ses membres d'appliquer en cas de doute le taux normal de 17% afin d'éviter un redressement rétroactif à charge de l'indépendant.e.

Activités 2019

Représentations officielles

- 2 membres de l'ASPRO (Peggy Wurth et Nora Koenig jusqu'au 13 mars 2019 ; Peggy Wurth et Jill Christophe à partir du 13 mars 2019) siègent au **Conseil d'administration de la Theater Federatioun**. Les sujets portés par l'ASPRO sont, outre la charte autour des contrats déjà mentionnée, l'instauration d'un code de déontologie, l'élargissement de la présence des professionnel.le.s du spectacle vivant luxembourgeois.es à d'autres festivals qu'uniquement Avignon (et Prague), les droits d'auteur ainsi qu'une réflexion sur l'avenir du spectacle vivant au Luxembourg.
- 1 membre de l'ASPRO (Giovanni Zazzera) représente l'ASPRO au Ministère de la Culture dans la **Commission consultative** concernant 1) les mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique (membre suppléant : Jean Bermes). La Theater Federatioun est représentée dans cette commission également par une membre de l'ASPRO, Linda Bonvini (membre suppléante : Jill Christophe).
- Peggy Wurth en tant que présidente représente l'ASPRO dans le Comité de pilotage en vue de la création de l'**Arts Council**.
- L'ASPRO participe à un **groupe de travail sur la formation continue** des artistes qui réunit le 3-CL et la Theater Federatioun.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture



Activités 2019

Lancement de la saison théâtrale

L'ASPRO a participé avec un stand au Lancement de la saison théâtrale organisé par la Theater Federatioun le 14.09.2019 dans la Grand-rue à Luxembourg-ville.



Photos: boshua - Bohumil KOSTOHRYZ, Philippe KOHN, Ministère de la Culture